



PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

Envoyé en préfecture le 06/11/2019

Reçu en préfecture le 06/11/2019

Affiché le

ID : 031-200048700-20191104-680-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

**SEANCE DU 4 NOVEMBRE 2019**

Délibération N°680

Nombre de délégués en exercice : 42

Présents : 29

Votants : 29

Absents excusés : 13

Date de la convocation : 28 Octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 4 novembre à 18 h, le Conseil Syndical du Pays du Sud Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Communauté de Communes du Volvestre à Carbonne, sous la présidence de Monsieur Gérard ROUJAS.

Présents :

Sylvie ALABERT Jean-Paul AMOUROUX Michel BALLONGUE Paul-Marie BLANC Gérard CAPBLANQUET Philippe DUPRAT Michel FAGUET Christian SANS Dominique GUYS	Thierry BONCOURRE Nadia ESTANG Régis GRANGE René MARCHAND Floréal MUNOZ Serge DEJEAN Jean Louis REMY Michel ZDAN Joel CAZAJUS Jean Luc LORRAIN Joel MASSACRIER Danielle TENSA	Michel AUDOUBERT Karine BRUN Max CAZARRE Françoise DEDIEU CASTIES Jean Louis GAY Pierre FERRAGE Gérard ROUJAS Pierre VIEL
--	--	--

Excusés :

Daniel CORREGE Pierre LAGARRIGUE	Pascal TATIBOUET Bernard TISSEIRE	Bernard BROS Eric SALAT
-------------------------------------	--------------------------------------	----------------------------

Absents :

Jennifer COURTOIS PERISSE Emmanuel GUETIN MALEPRADE Catherine HERNANDEZ Alain LECUSSAN		Ghislaine BIBES PORCHER Patrick LEFEBVRE Pascale MESBAH LOURDES
---	--	---

Secrétaire de séance : Karine BRUN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV 31000 TOULOUSE

Objet : Délibération de principe actant de l'avancée des travaux de révision du SCOT du Pays Sud Toulousain

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu la délibération du comité syndical n°601 en date du 8 octobre 2018 prescrivant la révision du SCoT du Pays Sud Toulousain ;

Considérant les travaux d'études et les ateliers de travail engagés depuis la prescription de la révision du SCOT ayant permis de présenter et partager des éléments du diagnostic, le repérage d'enjeux pour le territoire et de déterminer de premiers objectifs poursuivis ;

\*\*\*

Monsieur le Président précise que durant l'année 2019, les premiers travaux de révision du SCOT ont conduit à la tenue de différentes rencontres, associant élus et techniciens du territoire, représentants de personnes publiques associées, de différents organismes ou encore de personnalités représentatives de la société civile.

Les temps forts de ces échanges ont consisté à :

- Mettre en place une réunion explicative de démarrage, le 18 mars 2019,
- Etablir 3 journées d'ateliers participatifs thématiques, visant à partager des éléments de diagnostic et d'enjeux pour le territoire en ce qui concerne :
  - o la population, l'habitat et les équipements et services, le 25 mars 2019,
  - o la consommation d'espaces et les densités urbaines, le 16 mai 2019,
  - o l'économie, le commerce et l'emploi, le 20 juin 2019,
- Réunir les commissions urbanisme et mobilité afin de hiérarchiser les enjeux issus des ateliers thématiques.
- Organiser une nouvelle rencontre d'ateliers participatifs, entre élus du territoire, pour débattre des enjeux relevés, sur la base des ateliers précédents et des études menées récemment en vue d'élaborer des plans climat, air, énergie territoriaux (PCAET) ainsi qu'un plan de mobilité rurale (PMR), et pour faire émerger de premières propositions d'objectifs, le 3 octobre 2019,
- Restituer les travaux et échanger avec les personnes publiques associées et les partenaires qui ont participé aux ateliers lors d'une rencontre organisée le 17 octobre 2019.

L'ensemble de ces travaux donnent lieu à une restitution en séance. (Documents de présentation annexés à la délibération).

Les documents élaborés dans le cadre de la révision du SCoT sont ou seront quant à eux disponibles sur le site Internet du Pays Sud Toulousain.

\*\*\*

Après lecture et débats, Monsieur le Président propose délibérer pour :

Prendre acte des premiers travaux réalisés, dont lecture a été donnée et qui sont annexés à la présente délibération,

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus

Au registre suivent les signatures

Pour copie certifiée conforme

Pour notification au demandeur

Le Président

Gérard ROUJAS



La présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège du PETR pendant 1 mois.